

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fonds d'Aide de l'Ouest-de-l'Île

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme FOND D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des revenus de dons pour lesquels il n'est pas possible d'obtenir les éléments probants que nous jugeons nécessaires aux fins de l'examen. En conséquence, notre examen s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des actifs nets. Nous avons par conséquent exprimé une conclusion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Siège social

16 835, rue Oakwood, Pierrefonds, Qc, H9H 5C9
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757
rochonlegault.com

Succursale Bois-des-Filion

203-369, boul. Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion, Qc, J6Z 1H1
T. 450 965-8551 | F. 450 965-6993

Succursale Saint-Lazare

1433, ch. Sainte-Angélique
Saint-Lazare, Qc, J7T 1Y9
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(1) 

Montréal
Le 19 juin 2024

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(Non audité)

Page 3

	2024	2023
PRODUITS		
Dons (Annexe A)	1 336 397 \$	1 199 226 \$
Subvention - Ministère de la Santé et des Services sociaux (Annexe B)	145 247	119 355
Ventes - Friperie	55 506	58 004
Contributions des participants aux activités	35 366	21 360
Subvention - Gouvernement fédéral	31 790	21 816
Intérêts	28 821	4 495
Subvention - Municipalités et arrondissements	18 317	16 818
Autres produits	1 108	1 512
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	6 700	6 700
	1 659 252	1 449 286
CHARGES		
Frais d'activités	1 232 849	1 106 343
Salaires et charges sociales	204 308	173 205
Entretien et réparations	38 383	36 636
Honoraires professionnels	23 745	17 812
Frais de bureau	21 976	5 662
Énergie et services publics	18 954	19 749
Assurances	12 077	9 887
Déplacements	11 689	15 072
Loyer	10 764	11 161
Communications et promotion	10 040	14 938
Taxes et permis	7 090	4 756
Télécommunications	959	-
Intérêts sur la dette à long terme	3 980	2 123
Intérêts et frais bancaires	2 951	1 786
Formation	1 035	2 358
Amortissement - immobilisations corporelles	27 099	19 880
	1 627 899	1 441 368
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE PRODUIT	31 353	7 918
AUTRE PRODUIT		
Subvention dans le cadre du PAUPME - AERAP	-	12 500
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	31 353 \$	20 418 \$

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE
 ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
 (Non audité)

	Affectés à la reconstruction/ relocalisation (Note 11)	Autres affectations (Note 12)	Investis en immobi- lisations	Non affectés	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	498 257 \$	90 000 \$	365 670 \$	59 557 \$	1 013 484 \$	993 066 \$
Excédent des produits sur les charges	(9 110)	-	(23 839)	64 302	31 353	20 418
Investis en immobilisations	-	-	4 149	(4 149)	-	-
Affectation d'origine interne (Note 12)	-	12 536	-	(12 536)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)	8 436	31 564	-	-
SOLDE À LA FIN	489 147 \$	62 536 \$	354 416 \$	138 738 \$	1 044 837 \$	1 013 484 \$

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

BILAN

31 MARS 2024
(Non audité)

Page 5

	2024	2023
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	767 643 \$	699 375 \$
Débiteurs (Note 3)	11 862	14 717
Frais payés d'avance	15 918	17 352
	795 423	731 444
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	443 914	466 864
	1 239 337 \$	1 198 308 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (Note 6)	13 449 \$	20 100 \$
Apports reportés (Note 7)	80 131	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 8)	16 807	57 114
	110 387	77 214
DETTE À LONG TERME (Note 8)	38 913	55 710
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 9)	45 200	51 900
	194 500	184 824
ACTIFS NETS		
Affectés à la reconstruction	489 147	498 257
Autres affectations	62 536	90 000
Investis en immobilisations	354 416	365 670
Non affectés	138 738	59 557
	1 044 837	1 013 484
	1 239 337 \$	1 198 308 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 13)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 _____, Michael Labelle — président

 _____, Harry Schulz — vice président

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(Non audité)

Page 6

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	31 353 \$	20 418 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	27 099	19 880
Subvention dans le cadre du PAUPME - AERAP	-	(12 500)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(6 700)	(6 700)
	51 752	21 098
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 10)	77 769	(36 615)
	129 521	(15 517)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 149)	(63 252)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	-	50 944
Remboursement de la dette à long terme	(57 104)	(10 284)
	(57 104)	40 660
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	68 268	(38 109)
ENCAISSE AU DÉBUT	699 375	737 484
ENCAISSE À LA FIN	767 643 \$	699 375 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est inscrit en tant qu'organisme de bienfaisance auprès des autorités fiscales. L'organisme a pour objectif de favoriser le sens communautaire et le bien-être social et offre de l'aide d'urgence et de dépannage.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés. Ils sont constatés à titre de produits selon la même méthode que les immobilisations acquises.

Les ventes de la friperie sont constatées lorsque les biens sont remis aux clients.

Les produits de contributions des participants aux activités et les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

COMPTABILISATION DES PROMESSES DE DONS

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET SERVICES

L'organisme comptabilise les dons de nourriture qu'il reçoit de donateurs afin qu'ils soient redistribués au montant de leur juste valeur, pour les dons pour lesquels l'organisme peut en évaluer la juste valeur dans un effort raisonnable.

Les dons de vêtements pour la friperie ne sont pas comptabilisés, étant donné qu'il serait difficile d'en évaluer la valeur.

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Bâtiment	5 %
Mobilier et équipement	10 %
Matériel roulant	20 %

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des contributions à recevoir et des autres débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Contributions à recevoir	404 \$	- \$
Taxes de vente à recevoir	10 258	14 192
Autres débiteurs	1 200	525
	11 862 \$	14 717 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	156 574 \$	- \$	156 574 \$	156 574 \$
Bâtiment	393 490	214 969	178 521	187 917
Mobilier et équipement	92 008	25 257	66 751	69 787
Matériel roulant	79 052	36 984	42 068	52 586
	721 124 \$	277 210 \$	443 914 \$	466 864 \$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 36 500 \$, au taux de 12,45 %, renouvelable annuellement. Elle dispose également d'une limite de financement préautorisée de type Accord D d'un montant maximal de 32 991 \$, ainsi qu'une limite de 13 500 \$ sur deux cartes de crédit au taux de 12,45 %.

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	9 744 \$	9 909 \$
Salaires et vacances courus	3 705	8 469
Sommes à remettre à l'État	-	1 722
	13 449 \$	20 100 \$

7. APPORTS REPORTÉS

	Projet - PASTA DRSP	Nouveaux Horizons Aînés	Autres projets (a)	2024
Solde au début	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant reçu au cours de l'exercice	65 000	25 000	36 065	126 065
Montant constaté à titre de produits	(21 446)	-	(24 489)	(45 935)
Solde à la fin	43 554 \$	25 000 \$	11 576 \$	80 130 \$

a) Les autres projets comprennent un montant reporté de 5 000 \$ afférant au fonds alimentaire d'urgence ainsi qu'un montant de 6 576 \$ afférant au projet de relance des services communautaires.

8. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt dans le cadre du PAUPME - AERAP, 3 %, remboursable par versements mensuels de 1 054 \$, capital et intérêts, échéant en février 2025	11 422 \$	23 530 \$
Emprunt garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 37 444 \$, 7,33%, remboursable par versements bi-mensuels de 324 \$ et un paiement final de 128 \$, échéant en novembre 2030	44 298	49 294
Emprunt bancaire dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêt, remboursable en décembre 2023 ^(a)	-	40 000
	55 720	112 824
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	16 807	57 114
	38 913 \$	55 710 \$

- a) Le Gouvernement du Canada a mis en place le « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) » garantissant auprès des institutions financières des prêts aux entreprises maximums de 60 000 \$, afin d'aider les entreprises aux prises avec les problèmes engendrés par la pandémie mondiale COVID-19.

L'organisme a obtenu un prêt de 60 000 \$ en vertu de ce programme. Selon les conditions du programme, si l'organisme remboursait 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, il n'aurait pas à rembourser le solde de 20 000 \$. Étant donné que l'organisme a procédé au remboursement du 40 000 \$ en décembre 2023, l'organisme a été admissible à la subvention dont le solde de 20 000 \$ avait été comptabilisé dans les autres produits en 2021.

- b) Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	16 807 \$
2026	5 793 \$
2027	6 232 \$
2028	6 704 \$
2029	7 211 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les fractions non amorties des apports affectés ayant servi à la modernisation des locaux de la banque alimentaire et de la friperie.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	51 900 \$	58 600 \$
Moins : montants amortis dans les résultats	(6 700)	(6 700)
Solde à la fin de l'exercice	45 200 \$	51 900 \$

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	2 855 \$	(6 881) \$
Frais payés d'avance	1 434	(8 959)
Créditeurs	(6 651)	1 709
Apports reportés	80 131	(22 484)
	77 769 \$	(36 615) \$

11. AFFECTATIONS À LA RECONSTRUCTION / RELOCALISATION

Le 9 décembre 2019, un incendie a détruit l'immeuble situé au 9 rue Centre Commercial. L'organisme a reçu un remboursement de l'assurance pour remplacer les biens détruits. Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter l'excédent du produit d'assurance sur la valeur nette des biens détruits, pour fins de reconstruction de l'immeuble situé au 9 rue Centre Commercial. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2024, l'organisme a imputé au fonds affecté à la reconstruction/relocalisation les sommes déboursés pour des frais d'évaluation des terrains et la préparation d'un plan d'affaires.

12. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

À l'exercice 2022, l'organisme avait aussi résolu d'affecter un montant de 70 000 \$ à titre de fonds de contingence. Ce montant est toujours affecté à ce titre. Un montant supplémentaire de 20 000 \$ a été affecté pour l'exercice 2023, portant le total du solde de l'actif net affecté au fonds de prévoyance à 90 000 \$. Une partie du solde de ce fonds de contingence a servi à couvrir le remboursement pour le prêt CUEC, ce qui porte le solde du fonds de contingence à 50 000 \$.

L'organisme a aussi affecté une somme de 12 536 \$ devant être utilisée pour l'achat de nourriture.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour des locaux totalisent 23 292 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	11 036 \$
2026	11 311 \$
2027	945 \$

L'organisme a signé au cours de l'exercice un engagement dans le cadre de la rédaction d'un plan d'affaires pour relocaliser le Fonds D'aide de l'Ouest-de-l'île. Le montant total du contrat pour la rédaction de ce plan est de 12 750 \$ dont une somme de 6 375 \$ a déjà été déboursée en date du 31 mars 2024. L'objectif de ce plan est de soutenir l'organisme dans ses démarches en vue de sa relocalisation.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus, ses salaires et vacances courus et sa dette à long terme.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(Non audité)

Page 13

	2024	2023
ANNEXE A - DONS		
Dons en nature		
Moisson Montréal	1 186 130 \$	1 037 634 \$
Autres donateurs	10 798	12 244
Dons en espèces		
Partage-Action	50 000	50 000
Particuliers	36 762	22 602
Dons divers	34 167	13 867
Gouvernement provincial	10 865	-
Organismes	5 175	61 379
Municipalités et arrondissements	2 500	1 500
	1 336 397 \$	1 199 226 \$

ANNEXE B - SUBVENTION - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Ministère de la Santé et des Services sociaux	126 065 \$	105 540 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux - DRSP	17 026	-
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Projet ponctuel	2 156	2 956
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Achat de denrées	-	10 859
	145 247 \$	119 355 \$